

Le Conseil Municipal convoqué le 15 avril 2011 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le 21 avril deux mille onze à la Mairie à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire,

Etaient présents : Jean-Noël GUESNIER - Bernard MARQUETTE – Pierre POILANE – Michel FONTAINE – Olivier DHOURY – Michel DEMEILLIEZ – Michel HARNY – Eve HUTIN – Bernard BASTIDE – Jean BARON – Corinne MINIGGIO – Sylvie MAUREY – Jeanine LUU VAN DONG – Serge THOREL – Jacques DESMOULIN – Nicolle CHEMELLO – Catherine BATAILLE – Jean-Luc MIGNARD – Daniel BOILET – Thérèse REBOTIER – Cécile GAMBIER – Geneviève BROZYNA – Pascal PILLOT – Jeannine MALEK – Thérèse-Marie LAMARCHE – Sabine BAYARD

Etaient absents représentés : Michel LAMORT (pouvoir à Pierre POILANE) Eva HUTIN (pouvoir à Pascal PILLOT)

Etaient absents : Thérèse REBOTIER

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint :

Conseillers sont présents, 24
Conseillers sont représentés, 2
Absent. 1

Approbation du compte rendu du 31 mars 2011 à la majorité.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jeannine MALEK est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Suppression de poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe et création de poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2011
- 2- Subvention exceptionnelle à la Compagnie d'Arc de Choisy au Bac
- 3- Budget primitif 2011
- 4- Vote des taxes
- 5- Retrait de la commune de Saint Jean aux Bois du SIVOC
- 6- Autorisation au Conseil Général
- 7- Demande de limitation de vitesse rue des Vineux
- 8- Opération façade
- 9- Recueil des actes administratifs de l'ARC
- 10- Point sur la Maison des Enfants

1^{er} Point Suppression de poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe et création de poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2011

Présenté par Thérèse-Marie LAMARCHE

Suite à la proposition d'avancement de grade au tableau des effectifs et de l'accord favorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire) catégorie C de Beauvais en date du 29 mars 2011, il est proposé de supprimer :

- un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaire).

Et de créer :

- un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne un avis favorable à ce dossier qui sera effectif à compter du 1^{er} mai 2011.

2^{ème} Point Subvention exceptionnelle à la Compagnie d'Arc de Choisy au Bac

Présenté par Michel FONTAINE

Vu l'organisation par la Compagnie d'Arc de Choisy au Bac du Bouquet Provincial qui aura lieu le 22 mai prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de voter une subvention exceptionnelle de 15 000€ pour l'organisation de cette grande manifestation.

3^{ème} Point Budget primitif 2011

Présenté par Bernard MARQUETTE

Intervention de Bernard MARQUETTE

Intervention de Jacques DESMOULIN

Intervention de Bernard BASTIDE

Intervention de Jean-Noël GUESNIER

Merci à Bernard MARQUETTE de nous avoir présenté ce budget vérité qui n'enregistre aucun report des années antérieures. Je dois signaler également que nos investissements ont été réalisés à 90%. Comme je l'ai déjà dit, la fusion de l'entreprise SANOFI est pour nous un manque cruel de recettes sur notre foncier bâti. Déjà la première fusion en 2006 nous avait infligé une grosse diminution sur la taxe professionnelle que nous n'avions pu compenser en totalité. Choisy-au-Bac est très bien classée quant au salaire moyen de chaque administré et nous devons être vigilants quant au plus démunis et sans faire de comparaison sur le paquet de cigarettes, l'augmentation des taux de 5 % représente entre 20 et 23 euros pour une maison de belle catégorie, sur la taxe d'habitation. Elle nous permettra de réaliser les investissements minimum pour 2011.

En 2012, le recours à l'emprunt sera nécessaire si nous voulons démarrer les travaux de l'église.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 5 voix contre et à la majorité

Vote le budget tel qu'il a été présenté.

4^{ème} Point Vote des Taxes

Présenté par Bernard MARQUETTE

Taux de référence de 2010		Taux votés 2011	
Taxe d'habitation	9,53	Taxe d'habitation	10,00
Taxe foncière (bâti)	17,07	Taxe foncière (bâti)	17,92
Taxe foncière (non bâti)	36,78	Taxe foncière (non bâti)	38,61

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 5 voix contre et à la majorité

Vote l'augmentation des taxes telles qu'elles sont présentées.

5^{ème} Point Retrait de la commune de Saint Jean aux Bois du SIVOC
Présenté par Cathy BATAILLE

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOC en date du 16 février 2011 acceptant le retrait de la commune de SAINT JEAN AUX BOIS,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont une voix qui ne prend pas part au vote

Accepte le retrait du SIVOC de la commune de SAINT JEAN AUX BOIS

6^{ème} Point Autorisation au Conseil Général
Présenté par Pierre POILANE

Des travaux doivent être entrepris par le Conseil Général dans la sente communale située entre les propriétés de M. RIBERT sis 1562 rue Victor Hugo et M. FOUBERT sis 1542 rue Victor Hugo afin d'améliorer l'évacuation des eaux de pluies et éviter que les propriétés soient inondées en cas d'orage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Conseil Général à pénétrer sur cette sente communale pour y effectuer les travaux.

7^{ème} Point Demande de limitation de vitesse rue des Vineux
Présenté par Pascal PILLOT

Suite aux travaux des Buissonnets consécutifs à l'aménagement des ronds points pour la déviation de la rocade Nord Est et sur proposition de la commission environnement, il convient de demander au Conseil Général de ramener la circulation de la rue des Vineux de 70km/h à 50km/h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne un avis favorable à ce dossier

8^{ème} Point Opération façade
Présenté par Pascal PILLOT

Dans le cadre des projets CAL PACT, et notamment « l'Opération Façade », des subventions sont accordées pour le ravalement de la façade.

Monsieur BOMY et Mademoiselle GUESNIER sis 11 rue de l'Aigle (référence cadastrale AJ 259) ont déposé un dossier auprès du CAL PACT pour une subvention pour la rénovation de la façade de leur maison.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité dont une voix qui ne prend pas part au vote

Accorde la subvention plafonnée à 2000 € concernant le ravalement de la façade.

9^{ème} Point Recueil des actes administratifs de l'ARC
Présenté par Thérèse-Marie LAMARCHE

L'ARC nous a transmis le recueil des Actes Administratifs qui vaut procès verbal pour la séance du 25 février 2011.

Conformément aux articles L 2121-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales nous devons délibérer.

Ce recueil est à disposition au secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable à ce dossier

10^{ème} Point la Maison des Enfants
Présenté par Jean-Noël GUESNIER

Suite à l'entrevue avec M. MARINI le 14/03 concernant la Maison des Enfants et à son courrier en date du 31/03, reçu le 04/04, Mme CRETON est réintégrée depuis le 01/04. M. MARINI nous demande donc de surseoir au départ de la commune jusqu'en juillet 2012, date du départ en retraite de Mme CRETON.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures